

## L'INFORMATIQUE, OBJET D'ENSEIGNEMENT AU COLLÈGE

A l'initiative de Monsieur l'Inspecteur SILVESTRE, une première réunion a eu lieu le 3 juin 1987 au Centre Informatique et Enseignement. Son objet était de discuter de l'enseignement de l'informatique au collège. Des enseignants de cinq collèges de l'académie, dans lesquels un tel enseignement a été expérimenté, ont présenté leur travail.

Deux axes peuvent être retenus :

- cet enseignement a pour but de démythifier l'informatique et d'ouvrir l'esprit des élèves sur ses applications;
- l'accent est mis sur la démarche de résolution de problèmes, les exemples étant souvent pris dans le cours de mathématiques.

Plusieurs problèmes sont abordés par les participants :

- comment obtenir des heures pour cet enseignement optionnel de l'informatique, heures actuellement prises sur le contingent horaire global de l'établissement ?
- comment sélectionner les élèves parmi les nombreuses candidatures ?
- comment situer cette option dans le cadre général de l'enseignement de l'informatique qui existe déjà à l'école élémentaire, au collège en technologie et au lycée ?
- comment évaluer le travail des élèves ?

Ce groupe se propose de poursuivre sa réflexion pendant l'année scolaire 1987/88. Si ce sujet vous intéresse, veuillez vous faire connaître auprès du

Centre Informatique et Enseignement  
Université Louis Pasteur  
UFR de Mathématiques et Informatique  
7, rue René Descartes  
67084 Strasbourg Cedex  
Tél. : 88.41.63.21

Nous pourrions ainsi vous inviter aux prochaines réunions, dont la première est fixée au mercredi 28 octobre 1987 à 14<sup>h</sup>, à l'adresse ci-dessus.